

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE (ACBC)

L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Conservatoire du littoral
Corderie Royale
CS 10137
17306 Rochefort Cedex

Affaire n° 2026M50

Assistance et études paysagères sur les sites de PACA (hors lacs)
« Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes »

Appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique.

Date et heure limites de remise des candidatures et offres :
Vendredi 31 juillet 2026 à 12h00 (heure de Paris)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
2-1-Objet du marché	3
2-2-Procédure de passation	3
2-3-Technique particulière d'achat.....	3
Article 3 - Dispositions générales	3
3-1-Décomposition du marché	3
3-2-Durée de l'accord-cadre - Délai d'exécution	3
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	3
3-4-Forme juridique de l'attributaire	4
3-5-Délai de validité des propositions	4
3-6-Variantes.....	4
3-7-Visite des lieux et consultation de documents sur site	4
Article 4 - Dossier de consultation	4
4-1-Contenu du dossier de consultation	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	4
4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires.....	4
4-3-1- <i>Modification du dossier de consultation</i>	4
4-3-2- <i>Renseignements techniques complémentaires</i>	5
4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché.....	5
Article 5 Conditions d'envoi ou de remise des plis - Présentation des propositions	5
5-1-Présentation des candidatures	5
5-2-Contenu de l'offre	6
5-3-Langue de rédaction des propositions.....	7
5-4-Unité monétaire	7
5-5-Négociation	7
Article 6 - Jugement des propositions	7
6-1-Critères d'examen des candidatures	7
6-2- Critères de jugement des offres	7
Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours	8

Article 1 - Acheteur

L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Conservatoire du littoral
Corderie Royale
CS 10137
17306 Rochefort Cedex
Téléphone : 05.46.84.72.50
Site internet : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Assistance et études paysagères sur les sites de PACA « Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes »

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

71241000-9 : études de faisabilité, service de conseil, analyse

2-2-Procédure de passation

Appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique et des articles L 2124-1 et R 2124-1

2-3-Technique particulière d'achat

Conformément à l'article R2162.4 du code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un accord cadre à bons de commande, mono-attributaire, dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Montant minimum/an : 10 000 € HT

Montant maximum/an : 50 000 € HT

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

L'accord-cadre n'est pas décomposé en lots au motif que son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

3-2-Durée de l'accord-cadre - Délai d'exécution

L'accord cadre est passé pour une période d'un (1) an à compter de sa date de notification, renouvelable par tacite reconduction à chaque date anniversaire, pour une durée maximale de 4 ans.

Le nombre maximal de reconductions est donc fixé à 3.

Le titulaire du marché ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique.

L'acheteur peut y mettre fin à l'expiration de chaque période, à sa charge d'en informer le titulaire du marché par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant la fin de la période en cours.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre. Ils seront numérotés et conformes au modèle du Conservatoire du littoral.

Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande et ne pourra excéder 6 mois.

Aucun bon de commande ne pourra excéder 3 mois au-delà de la fin de validité de l'accord-cadre.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire à 30 jours.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Si le prestataire se déclare en groupement d'opérateurs économiques, l'acheteur exigera la forme du groupement conjoint avec mandataire solidaire pour l'attribution du marché. Cette exigence est nécessaire à la bonne exécution financière du marché, en application de l'article R2142.22 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R2142.4 du code précité, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en application de l'article R2142.21 du code précité.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la réception de l'offre initiale.

3-6-Variantes

3-6-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat)

Les variantes libres par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2- Variantes imposées par l'acheteur (Prestations supplémentaires ou solutions alternatives)

Il n'y a pas de variante imposée par l'acheteur.

3-7-Visite des lieux et consultation de documents sur site

Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)*,
- le bordereau des prix unitaires fictif (BPUF)*.

*Les candidats sont informés que le BPU et le BPUF sont regroupés dans un seul et même fichier Excel intitulé : 2026M50_Annexes financières.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132.2 du code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires

4-3-1-Modification du dossier de consultation

Des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être envoyés aux candidats en ayant fait la demande, **au plus tard six jours** avant la date limite de remise des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier DCE modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement prévue ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur.

Les candidats identifiés seront informés du report de la date limite de remise des plis.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques quatre jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

4-3-2-Renseignements techniques complémentaires

Toute demande de renseignement d'ordre technique se fera sur le profil acheteur PLACE (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) et devra parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront données à l'ensemble des candidats authentifiés par le même moyen, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres par le même moyen.

4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché

Tous les échanges pendant la passation et l'exécution du marché se feront par voie dématérialisée sur le profil acheteur PLACE sauf impossibilité technique.

Article 5 Conditions d'envoi ou de remise des plis - Présentation des propositions

➤ Remise des plis par voie électronique obligatoire :

Conformément aux dispositions des articles R2132.7 et suivants du code de la commande publique, l'acheteur exige la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique conformément à l'article R2132.11 du code de la commande publique. Cette copie est remise soit sur support papier soit sur support physique électronique (clé USB, CD...), à l'adresse suivante :

Conservatoire du littoral – Délégation PACA
Bastide Beaumanoir
3 rue Marcel Arnaud
13 100 Aix-en-Provence

Il appartient au candidat de renseigner sur la plateforme PLACE une adresse de courriel valide et fonctionnel durant toute la procédure de consultation. Le Conservatoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'erreur d'adresse de courriel ou de non-réception des courriels de la plateforme PLACE (blocage, spam etc..).

Recommandations :

Il est recommandé aux candidats d'éviter de transmettre leur offre ou de contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure fixées par le présent règlement ne seront pas retenues. En cas d'envois successifs, seul sera retenu le dernier pli déposé dans les délais impartis.

Aucune autre forme d'envoi que ceux cités ci-dessus ne sera acceptée.

5-1-Présentation des candidatures

Le candidat peut répondre électroniquement via le formulaire DUME.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature :

- Lettre de candidature DC1 disponible sur : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Déclaration du candidat DC2 disponible sur : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Déclaration du sous-traitant DC4 si nécessaire : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Présentation d'une liste des principaux services de même nature effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (Certificats de capacités, ...). Le candidat proposera des références et des exemples de réalisations significatifs, correspondant à l'objet de la mission proposée et aux attentes du Maître d'ouvrage ;
- Déclaration des capacités techniques (matériel, équipement technique) dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Exigence d'un paysagiste (paysagiste concepteur au titre du décret n°2017-673 du 28/04/2017 relatif à l'utilisation du titre de paysagiste concepteur ou équivalent). L'absence de paysagiste entraînera l'élimination du candidat.

Ces capacités professionnelles mettront en évidence l'adéquation et la pertinence des dites références à l'objet de la consultation.

Pour des entreprises de création récente, ce dossier peut être composé ou complété par un dossier d'études exprimant leur potentiel.

- Une attestation d'assurance en cours de validité

Pour justifier des capacités professionnelles et techniques, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants) (Article R2143.12 du code de la commande publique).
Le cas échéant, le candidat produit, pour ce (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur à l'appui de sa candidature.

5-2-Contenu de l'offre

- Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété au format Excel. **(Ce document doit être intégralement renseigné sans surcharge ni rature).**

En cas de cotraitance ou de sous-traitance, il est possible de transmettre un document annexe pour spécifier la répartition des honoraires entre éventuels cotraitants ou sous-traitants.

- Une note méthodologique répondant aux sous-critères suivants :
 - Approche pédagogique et méthodologique :
 - Méthodologie proposée pour les 2 missions objets du présent marché (3 pages max par mission hors illustrations)
 - Illustration de l'approche méthodologique et du cheminement de la démarche à partir d'une réalisation en rapport avec l'objet du marché (2 pages maximum par exemple hors illustrations)
 - Approche graphique proposée : exemples de réalisation de documents graphiques (plans, schéma, 2D, croquis, coupes, dessins...) réalisés par le candidat, variété des outils graphiques (croquis, dessin, simulation photos...). Il est précisé que le Conservatoire mettra à disposition du prestataire, pour la réalisation des missions, différentes couches SIG (propriétés et périmètre CDL, etc.)
 - Références en matière d'études paysagères en espaces naturels et pluridisciplinarité de l'équipe proposée : description des compétences professionnelles mises en œuvre dans la réalisation de la prestation : fournir une note de présentation de la composition de l'équipe dans laquelle seront détaillées les compétences et références des personnes affectées à la mission (notamment curriculum vitae, indication de leurs titres d'études et professionnels et certificats de qualification). La note précisera la définition du rôle de chaque personne de l'équipe proposée. La présence de groupements pluridisciplinaires comprenant dans leur équipe des paysagistes mais aussi des écologues et des géotechniciens sera valorisée dans l'analyse des offres.

Il est précisé qu'il n'est à ce stade en aucun cas demandé la réalisation d'esquisse ou un travail de conception.

- RIB faisant apparaître IBAN et BIC

Le titulaire du marché peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, à condition d'avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation de chaque sous-traitant.

- En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre en plus du DC4 :
 - Les capacités professionnelles et techniques du sous-traitant (DC2),
 - RIB faisant apparaître IBAN et BIC (pour les prestations dont le montant est supérieur à 600€ TTC, conformément à l'article R2193.10 du code précité).

Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2143.3 du code précité

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre le CCAP, CCTP et le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'acheteur.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par l'acheteur les certificats et attestations prévus à l'article R2144.7 du code précité

Nota : L'ensemble des certificats sociaux et fiscaux ne sont à produire qu'au niveau de l'attribution du marché. Par simplification, ils pourront être joints à la remise des offres.

A l'issue de la procédure d'attribution, un acte d'engagement (ATTRI1), sera transmis au candidat retenu pour signature.

Conformément à l'article R.2181-7 du code de la commande publique, si, après le choix de l'attributaire et avant la notification prévue par l'article R. 2181-1, celui-ci se trouve, par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, dans l'impossibilité d'exécuter le marché, l'acheteur peut solliciter le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite auprès des autres soumissionnaires dans l'ordre du classement des offres.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Négociation

Sans objet.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions suivantes :

6-1-Critères d'examen des candidatures

L'acheteur contrôlera les garanties professionnelles et techniques (expériences, compétences, moyens) des candidats sur la base des pièces remises lors du dépôt.

6-2- Critères de jugement des offres

1. **Prix des prestations** (pondération : 40%) au vu montant total résultant du bordereau des prix unitaires fictifs.
2. **Valeur technique** (pondération : 60%) appréciée sur la base de la note méthodologique et selon les sous-critères suivants :
 - Approche pédagogique et méthodologique (30%) :
 - Méthodologie proposée pour les 2 missions objets du présent marché (3 pages max par mission hors illustrations)
 - Illustration de l'approche méthodologique et du cheminement de la démarche à partir d'une réalisation en rapport avec l'objet du marché (2 pages maximum par exemple hors illustrations)
 - Approche graphique proposée (30%) : exemples de réalisation de documents graphiques (plans, schéma, 2D, croquis, coupes, dessins...) réalisés par le candidat, variété des outils graphiques (croquis, dessin, simulation photos...). Il est précisé que le Conservatoire mettra à disposition du prestataire, pour la réalisation des missions, différentes couches SIG (propriétés et périmètre CDL, etc.)
 - Références en matière d'études paysagères en espaces naturels et pluridisciplinarité de l'équipe proposée (40%) : description des compétences professionnelles mises en œuvre dans la réalisation de la prestation : fournir une note de présentation de la composition de l'équipe dans laquelle seront détaillées les compétences et références des personnes affectées à la mission (notamment curriculum vitae, indication de leurs titres d'études et professionnels et certificats de qualification). La note précisera la définition du rôle de chaque personne de l'équipe proposée. La présence de groupements pluridisciplinaires comprenant dans leur équipe des paysagistes mais aussi des écologues et des géotechniciens sera valorisée dans l'analyse des offres.

Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours

Pour obtenir tous renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à : la plate-forme PLACE

Voies de recours

Tribunal administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13 235 MARSEILLE Cedex 2
Tel : 04 91 13 48 13
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr